



Municipalité de Chesterville

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE & GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

Que le calendrier des séances ordinaires du conseil soit établi selon le calendrier décrit ci-bas comme mentionné par la résolution suivante adoptée à la séance du conseil du 6 novembre 2023 :

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2024

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec le conseil de la Municipalité de Chesterville a adopté, lors de sa séance tenue le 6 novembre 2023, une résolution par laquelle est établie le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Amélie Croteau, appuyé par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de Chesterville pour l'année 2024, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 20 h :

CALENDRIER – SÉANCES ORDINAIRES 2024			
15 janvier	20 h	8 juillet	20 h
5 février	20 h	12 août	20 h
4 mars	20 h	9 septembre	20 h
8 avril	20 h	7 octobre	20 h
6 mai	20 h	4 novembre	20 h
3 juin	20 h	2 décembre	20 h

DONNÉ à Chesterville ce 9^{ième} jour du mois de novembre 2023.

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière

.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant aux endroits désignés par le conseil (bureau municipal et site internet), le 9^e jour de novembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^e jour de novembre 2023.

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière